

Orientations pour le Projet d'Aménagement et de Développement durable

Enjeu 1

Conforter et valoriser le cadre de vie

Développer la qualité des lieux de vie, des espaces publics, des paysages et de l'environnement.

Orientations

- Maintenir l'équilibre entre population et territoire.
- Mettre en valeur le patrimoine, développer un urbanisme et une architecture de grande qualité.
- Assurer le lien entre les ex communes
 - Développer les liaisons douces.
- Conforter et développer le très haut débit.

Projets

- Secteurs d'extensions urbaines à vocation principale d'habitat
- Secteurs d'extensions urbaines à vocation principale d'activités
- Centres urbains, bourgs et hameaux à préserver et à valoriser
- Secteur de développement touristique et culturel
- Trame verte et bleue à conforter
- Ouvertures paysagères et écologiques
- Voirie de délestage et carrefours à aménager

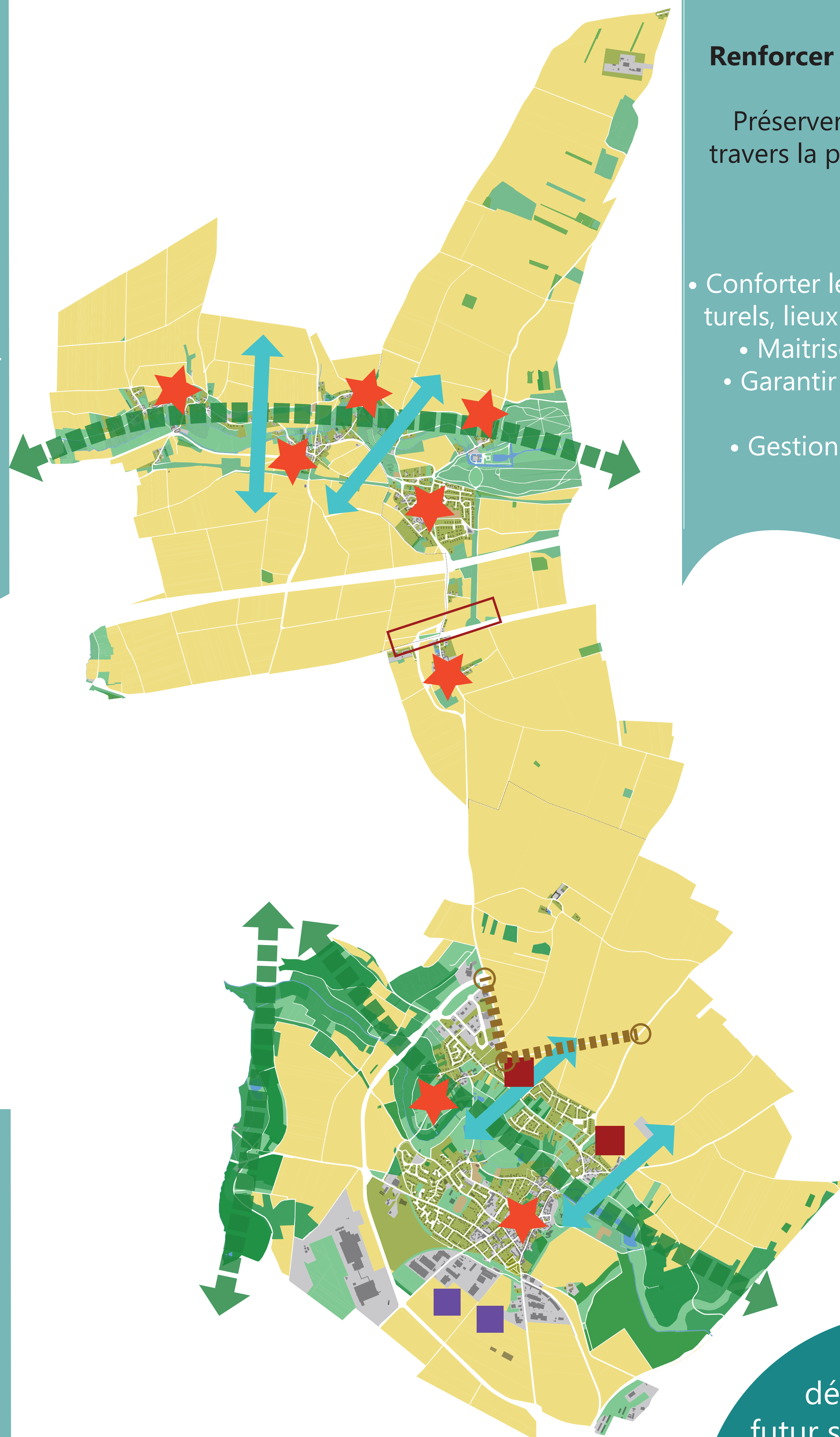
Enjeu 3

Renforcer l'offre en équipements

Préserver l'identité territoriale à travers la protection du patrimoine.

Orientations

- Conforter les espaces agricoles et naturels, lieux de respiration de la ville.
 - Maitriser les risques naturels.
 - Garantir une bonne gestion des déchets.
 - Gestion économe de l'énergie.



État actuel

- Prairies
- Forêts et boisements denses
- Espaces agricoles
- Espaces verts urbains
- Espaces minéralisés
- Infrastructures
- Eau
- Limites des anciennes communes

Enjeu 2

Favoriser un développement solidaire et intergénérationnel

Conforter la diversité de la commune qui repose sur la multiplicité de ses fonctions, de sa population et de ses formes urbaines.

Orientations

- Construire des logements pour tous et diversifier les typologies de logements.
 - Rénover le parc existant.
- Développer l'activité commerciale.

Le développement futur se réalisera prioritairement **aux franges du tissu urbain existant** au sein des zones AU du PLU, avec consommation modérée de terres agricoles.